

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie (4DR2118)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master bilingue en droit</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	<b>oral: 15 min</b>	6
<b>Master en droit</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	<b>oral: 15 min</b>	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

### Equipe enseignante:

Daniel Kraus, avec la collaboration du Prof. Félix Kessler (Faculté des sciences).

### Objectifs:

Ce cours a pour objectif de traiter de façon approfondie les questions de propriété intellectuelle relatives aux biotechnologies, de même que les questions se rapportant plus généralement au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches.

A la fin du cours, les étudiants devraient être capables:

- d'expliquer quelles inventions sont protégées et lesquelles ne le sont pas dans les biotechnologies
- d'identifier les différents intérêts en présence aux niveaux national et international dans la problématique de la brevetabilité des inventions biotechnologiques
- d'expliquer de quelle façon l'équilibre est assuré entre la nécessité de stimuler l'innovation, la recherche et l'accès aux biotechnologies
- d'utiliser les sources juridiques nationales et internationales topiques.

### Contenu:

Ouvert aux étudiants ayant suivi les cours de Propriété intellectuelle I et II, le cours de biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie offre une approche des principales questions posées par la brevetabilité du vivant. La problématique est envisagée non seulement sous l'angle de la loi sur les brevets d'invention, mais aussi en relation avec les législations se rapportant au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches notamment.

Après une introduction au droit international de la propriété intellectuelle, le cours traite des questions de brevetabilité du vivant, des exceptions à la brevetabilité dans le domaine biotechnologique et de l'étendue de la protection, avant d'aborder les thèmes du génie génétique et de la recherche sur les cellules souches. Les questions d'accès aux ressources génétiques, de protection des connaissances traditionnelles et de l'accès aux médicaments y sont également traitées. Si le temps le permet, une visite de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle clôt le semestre.

### Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation.

### Documentation:

La documentation nécessaire au cours est mise à disposition sur Claroline.